

Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
De l'École internationale du Phare

N° de la résolution ou
annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE RÉGION-DE-SHERBROOKE
ÉCOLE INTERNATIONALE DU PHARE

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le
Lundi 24 septembre 2018 à 19 h, à l'École internationale du Phare

MOT DE BIENVENUE

1. PROCÉDURES STATUTAIRES

CÉ 18-09-24/01

1.1 PRISE DE PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM (art. 61)

ÉTAIENT PRÉSENTS

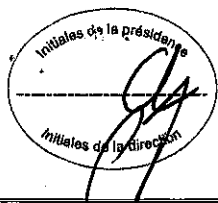
Chartier, Joanie, parent
Jelinek, Milan, parent substitut
Lambert, Véronique, parent
Leroux, Carine, parent
Lessard, Marie-Naël, parent
Gagnon-Ouellet, Annie, enseignante
Parr Boucher, Ève-Marie, enseignante
Piatera, Véronique, enseignante
Fortin, Marie-Hélène, responsable de l'encadrement disciplinaire
Gagné, Brigitte, psychologue
Lambert, Charles, élève
Lieutenant-Duval, Julian, élève

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Levasseur, Patrick, directeur

ÉTAIENT ABSENTS

Aït-Saïd, Marie-Josée, parent
Fournier, Jonathan, parent
Petitclerc, Geneviève, enseignante



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
De l'École international du Phare

N° de la résolution ou
annotation

CÉ 18-09-24/02 1.2 NOMINATION D'UN (E) SECRÉTAIRE (art. 69)

Conformément à l'article 69 LIP, la direction d'établissement désigne la personne suivante pour agir à titre de secrétaire du conseil d'établissement, soit Marie-Hélène Fortin.

CÉ 18-09-24/03 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Carine Leroux, et appuyé par Joanie Chartier,

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CÉ 18-09-24/04 1.4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2018

Il est proposé par Annie Gagnon-Ouellet, et appuyé par Carine Leroux,

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 11 juin 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

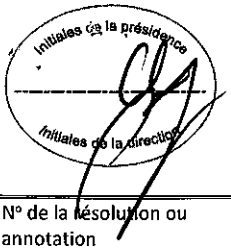
CÉ 18-09-24/05 1.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2018

La direction fait le suivi au procès-verbal du conseil d'établissement du 11 juin 2018, notamment :

- Le budget 2017-2018 de l'école est présentement à l'équilibre.

CÉ 18-09-24/06 1.6 RAPPEL DES FONCTIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (art. 64)

La direction discute avec les membres de l'importance de l'article 64 de la L.I.P.



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
De l'École international du Phare

N° de la résolution ou
annotation

CÉ 18-09-24/07

1.7 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (art. 67)

Le directeur de l'école révisé les règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019 (voir document).

Il est proposé par Carine Leroux, et appuyé par Ève-Marie Parr Boucher,

QUE les règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2018-2019 soient adoptées telles que présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

1.8 ÉLECTIONS

CÉ 18-09-24/08

1.8.1 ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (art. 56 et 58)

La direction d'école, informe qu'il y a lieu d'élire un membre du conseil d'établissement à la présidence.

Ce membre doit être un représentant des parents au sein du conseil d'établissement. Le parent suivant propose cette candidature pour combler ce poste, savoir :

Il est proposé par Véronique Lambert, et appuyé par Marie-Naël Lessard, QUE Carine Leroux, parent, présente sa candidature au poste de président du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, celui-ci est élu par acclamation au poste de président du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CÉ 18-09-24/09

1.8.2 ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE (art. 60)

Le directeur informe qu'il y a lieu d'élire un membre du conseil d'établissement à la vice-présidence.

Ce membre doit être un représentant des parents au sein du conseil d'établissement. Le parent suivant propose cette candidature pour combler ce poste, savoir :



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
De l'École international du Phare

N° de la résolution ou
annotation

Il est proposé par Marie-Naël Lessard, et appuyé par Julian Lieutenant-Duval,
QUE Joanie Chartier, parent, présente sa candidature au poste de vice-président
du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, celui-ci
est élu par acclamation au poste de vice-président du conseil d'établissement de l'école pour
une durée de 1 an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CÉ 18-09-24/10

1.8.3 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ (art. 42)

Le directeur de l'école informe qu'il y a lieu de nommer des membres de la
communauté (2) au conseil d'établissement.

Le directeur de l'école demande des noms à approcher pour agir comme
représentants de la communauté, savoir :

- Jean-Guy St-Gelais
- Micheline Roberge
- Bernadette Cinq-Mars

ATTENDU la proposition des membres du C.É. ;

Il est proposé par Brigitte Gagné, et appuyé par Véronique Piatera,
QUE Jean-Guy St-Gelais, Micheline Roberge et Bernadette Cinq-Mars soient approchés dans
cet ordre par Patrick Lévasseur, comme représentants de la communauté au conseil
d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CÉ 18-09-24/11

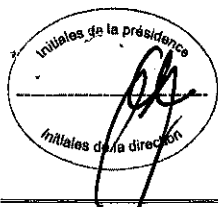
1.9 CONFLITS D'INTÉRÊT (art. 70)

La direction discute avec les parents de l'importance de l'article 70 de la L.I.P.
Les membres du C.É. complètent le formulaire « Dénonciation d'intérêt »
du document *Règles de régie interne*.

CÉ 18-09-24/12

1.10 PAROLE DU PUBLIC

Il n'y a pas de public.



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
De l'École international du Phare

N° de la résolution ou
annotation

2. POUR ADOPTION

CÉ 18-09-24/13 2.1 Aucun point pour adoption.

3. POUR APPROBATION

CÉ 18-09-24/14 3.1 Sorties éducatives et bris horaires (art. 87)

La direction présente les tableaux pour les sorties éducatives des mois de septembre à juin.

Il est proposé par Marie-Naël Lessard, et appuyé par Joanie Chartier,
QUE les sorties éducatives se déroulent telles que présentées.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

4. POUR CONSULTATION

CÉ 18-09-24/15 4.1 PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER DES RENCONTRES

La direction consulte le C.É. sur le calendrier des rencontres et du plan de travail (voir document).

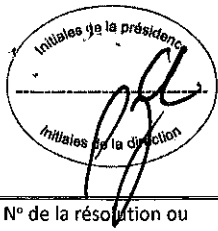
4.2 PROJET ÉDUCATIF (MISSION, VISION, VALEURS ET DÉFINITIONS) (art.74)

La direction consulte le C.É. concernant les éléments suivant du projet éducatif : la mission, la vision, les valeurs et leur définition. Le CÉ est en accord avec le processus et le résultat de cette première étape de réalisation du projet éducatif.

5. POUR INFORMATION

CÉ 18-09-24/16 5.1 FORMATION POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La direction donne de l'information sur la formation proposée par la CSRS.



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
De l'École international du Phare

N° de la résolution ou
annotation

CÉ 18-09-24/17

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 NOUVELLES DE L'ÉCOLE

- L'école compte une centaine d'élèves de plus cette année, notamment en raison de la promotion et de la publicité faites par l'école. La hausse d'élèves en provenance du primaire explique aussi cette situation.
- Une directrice adjointe supplémentaire, Martine Corney, s'est jointe à l'équipe de direction.
- L'école possède maintenant sa propre mascotte qui sera présente dans les événements médiatiques.
- Le directeur devrait terminer les tâches enseignantes cette semaine.
- Des autocollants seront apposés au secteur sportif cette année pour promouvoir nos activités sportives.

6.2 NOUVELLES DE LA PRÉSIDENTE

- Aucune nouvelle.

6.3 NOUVELLES DU COMITÉ DE PARENTS CSRS

- Aucune nouvelle.

6.4 NOUVELLES DU COMITÉ DE PARENTS PÉI

- Aucune nouvelle.

6.5 NOUVELLES DE LA FONDATION

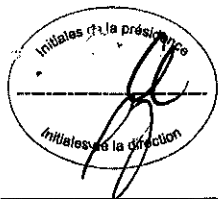
- Le tournoi de Golf de l'école a permis d'amasser la somme de 35 000\$.

6.6 NOUVELLES DE LA COMMUNAUTÉ

- Aucune nouvelle.

6.7 NOUVELLES DU COMMISSAIRE

- Aucune nouvelle.



Procès-verbal
Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
De l'École internationale du Phare

N° de la résolution ou
annotation

CÉ 18-09-24/18

7. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

CÉ 18-09-24/19

8. VARIA

Aucun.

CÉ 18-09-24/20

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20h50.

Par épuisement de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Présidente du conseil d'établissement

Directeur